

# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Ventôse, an VIII.



*Continuation du siege de Gavi par les Autrichiens. — Nomination des généraux Soult & Suchet pour lieutenans de Massena. — Détails sur la revue faite par le premier consul de toutes les troupes qui se trouvent à Paris. — Noms des commissaires chargés de l'examen des demandes en radiation de la liste des émigrés. — Traité entre la Suede & la Russie. — Nouvelles diverses.*

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris

## ESPAGNE.

De Madrid, le 28 février (9 ventose).

Le nouvel ambassadeur de France, Alquier, n'est arrivé ici qu'hier : des accidens de toute espece ont retardé sa marche ; sa voiture a cassé plusieurs fois ; ce qui étonne peu, quand on sait que les routes d'Espagne & de France n'ont jamais été aussi mauvaises. Il a expédié aussi-tôt un courrier au ministre Urquijo, à Aranjuez, où se trouve actuellement la cour, pour le prévenir de son arrivée, & pour lui demander le jour où il pourroit être présenté au roi. Le ministre a répondu, sur-le-champ, & l'ambassadeur part demain pour Aranjuez.

## ITALIE.

De Plaisance, le 22 février (5 ventose).

Tandis que la capitale de la Ligurie est bloquée du côté de la mer par la flotte anglaise, resserrée à l'Est par Klénau, & à l'Ouest par la grande armée autrichienne, des troupes allemandes stationnées à Borgonuovo, Pianello, Vicobarone, Trave, Rovogaro & autres communes du Plaisantin, coupent toute communication de ce côté avec la ville de Gènes.

Le siege du fort de Gavi se pousse avec activité. La garnison française fait jouer presque continuellement son artillerie sur les travailleurs, mais sans beaucoup d'effet.

Les insurgés d'Arrezzo ont offert de se réunir aux troupes autrichiennes pour les seconder dans l'expédition contre Gènes.

De Gènes, le 1<sup>er</sup> Mars (10 ventose).

Le général Soult a été désigné par le général Massena comme lieutenant-général : cette nomination a été confirmée par le premier consul ; il commandera la droite de l'armée d'Italie. Son quartier-général est à Gènes.

Le général Suchet a aussi été choisi par le général Mas-

senà, & confirmé par le premier consul comme lieutenant-général. Il commande, en cette qualité, le centre de l'armée l'Italie : son quartier-général est à la Piétra.

## SUEDE.

De Stockholm, le 23 février, (4 ventose).

La convocation générale de la diete ne présente encore rien de nouveau, si ce n'est l'élection des députés du clergé. Le clergé de Stockholm a élu trois députés, l'évêque Floding, M. Bergstein, curé de Sainte-Catherine, & M. Borg, curé de Riddazholm. On attend la liste des élections des autres députés du royaume.

Tous les ministres étrangers ont reçu l'ordre de se trouver à Norkoping, le 25 ventose, pour le couronnement & l'ouverture de la diete.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 5 mars (14 ventose).

Trois pour cent consolidés,  $62 \frac{5}{8} \frac{3}{8} \frac{5}{8}$ . Pour avril,  $\frac{5}{8} \frac{5}{8} \frac{1}{8} \frac{5}{8}$ .

Le prix du bled a éprouvé depuis dix jours une baisse assez considérable dans tout le pays.

La loi qui prescrit aux boulangers de ne vendre du pain que vingt-quatre heures au moins après sa sortie du four, a commencé à être mise en vigueur le 8 ventose.

Nous savons de très-bonne part, dit le *Morning-Chronicle*, que le traité de subside entre ce pays & l'empereur d'Allemagne a été signé il y a peu de jours. Nous ignorons seulement qu'elle est la somme précise que notre allié a bien voulu consentir à accepter. Il est probable que, sur les 2 millions 500 mille livres accordés au ministre, l'empereur touchera 2 millions, & que les 500 mille livres restant formeront la part de l'électeur de Baviere. Les parties sont convenues de ne point faire de paix séparée. Le traité a été envoyé à Vienne pour y être ratifié.

Le gouvernement a donné ordre, dans les différens ports, de mettre immédiatement en état de service tous les bateaux plats.

Notre flotte qui croise à la hauteur d'Ouessant, ne consistoit, d'après les dernières dépêches de sir Alan Gardner, qu'en 20 vaisseaux de ligne ; mais elle s'attendoit à être renforcée par l'escadre de Torbay, qui a dû, dans l'inter-valle, faire voile sous le commandement de lord Bridport.

On écrit de Portsmouth, en date du 16 ventose, que l'*Ajax*, l'*Achille* & le *Saturne* en ont appareillé pour aller se joindre à cette flotte.

Suivant une lettre de Dublin, en date du 12 ventôse, cette ville étoit tranquille. La chambre des communes entendoit des témoigns relativement aux effets que l'union pouvoit produire sur le commerce d'Irlande.

Les environs de Norwich sont si infestés de voleurs, que les paysans des environs de cette ville osent à peine y porter des provisions.

Des avis arrivés de l'Inde, postérieurement aux dernières dépêches reçues par la compagnie, annoncent que Goa & ses dépendances ont été livrés du consentement de la cour de Portugal, aux forces de sa majesté, sous les ordres du général Clarck.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De PARIS, le 25 ventôse.

La proclamation du premier consul électrise les esprits : les ennemis de la république s'apercevront bientôt de l'effet qu'elle produit. De toutes parts on court aux armes pour les forcer à recevoir la paix. Déjà un grand nombre de jeunes gens se sont fait inscrire chez le préfet, & se sont enrôlés volontairement pour servir sous les ordres de Bonaparte. La liste honorable de ces inscriptions sera probablement bientôt connue. Nous citons avec plaisir un des premiers volontaires dont le nom nous soit parvenu. C'est le citoyen Philippe Ségur, âgé de 19 ans, fils de Ségur aîné, ci-devant ambassadeur. Il étoit déjà connu, quoique bien jeune, par quelques productions littéraires que le public a favorablement accueillies.

— Il n'y a pas eu aujourd'hui de parade aux Tuileries, parce que le premier consul a passé au Champ de Mars la revue de toutes les troupes qui sont à Paris. On n'avoit jamais vu une revue aussi nombreuse & aussi brillante. Un ciel de printemps a sans doute contribué à l'affluence qui étoit immense. Ce magnifique emplacement n'avoit pas réuni tant de monde depuis le 14 juillet 1789, & l'on croyoit voir aussi, pour la première fois depuis, sur tous les visages un air de contentement national. L'espérance paroît aujourd'hui effacer tout le passé, comme elle embellissoit alors tout l'avenir.

Toutes les rues adjacentes au boulevard étoient remplies de voitures dès onze heures du matin. Il y avoit à-peu-près vingt mille hommes sous les armes. Des évolutions nombreuses & brillantes ont été exécutées avec une grande précision.

Le premier consul est arrivé à cheval, en grand uniforme rouge, au milieu de son état-major, à midi & demi. Le canon des Invalides a annoncé son passage. Il a été accueilli par les cris de *vive Bonaparte!* sur-tout au moment où il est entré & sorti de l'enceinte du Champ-de-Mars.

Les deux consuls & plusieurs ministres étoient avec madame Bonaparte & sa famille sur le balcon de l'Ecole-Militaire.

Il est difficile de croire que le premier consul n'aime pas à donner souvent, après la paix, ces fêtes militaires au peuple le plus belliqueux de l'Europe, & les revues du Champ-de-Mars seront bientôt aussi célèbres & attireront des spectateurs aussi illustres que celles de Potsdam.

— Les généraux Macdonald & Bernadotte seront deux des lieutenans du premier consul à l'armée de réserve. Macdonald part au premier jour pour Dijon.

— On assure que le gouvernement va proposer une pro-

longation de 10 ou 25 jours de la session actuelle du corps législatif.

— On dit que le citoyen Félix Desportes, nommé à la préfecture des Basses-Alpes, est destiné au secrétariat-général du ministère de l'intérieur.

— Le préfet de police de Paris vient d'adresser à ses concitoyens une proclamation dans laquelle il leur annonce que tout ce qui a pu être quelquefois l'objet de leurs plaintes sera désormais l'objet de sa sollicitude; qu'il veillera à la salubrité des maisons d'arrêt; que la sécurité du jour égalera la sécurité de la nuit; que les bons citoyens seront affranchis des formalités rigoureuses; que la liberté des cultes & celle des costumes & des plaisirs convaincront les citoyens que l'intention du gouvernement est de les traiter en hommes libres.

— Nous avons donné hier quelques-uns des noms des commissaires chargés de l'examen des demandes en radiation de la liste des émigrés. Voici les noms de tous :

Turgaut, aîné; Turgaut, jeune; Viard; Courtin, ci-devant chef à la police; Civet; Jouenne; Bordas, Lidonne, Pons (de Verdun), Thuriot, ex-conventionnels; Tirllet-Dherbourg, ci-devant chef à la police sous le ministère de Cochon; Duperré, chef à la police; Duchosal, ci-devant chef du bureau particulier de Fouché; Lasalle, ci-devant membre du bureau central; Marquant, Lejay, Roucher d'Aubanel, Dutremblay; Paré, ci-devant ministre de l'intérieur; Sieyes, aîné; Derché, ci-devant chef aux relations extérieures; Devilliers-Duterrage, Touvenot, Ragonneau, Rohaut-Fleury, Major; Leyris, Pérard, Niou, ex-conventionnels.

— Parny est nommé conservateur de la bibliothèque des invalides, & Blin de Simmore sous-conservateur. Les employés nécessaires à ce nouvel établissement seront pris parmi les invalides.

— Le général de brigade Monnier, commandant la garnison d'Ancône, est promu au grade de général de division. Le ministre de la guerre est chargé de lui faire connaître la satisfaction du gouvernement pour sa conduite dans la place qu'il a si long-tems défendue.

— C'est décidément le 29 de ce mois, ou le 1<sup>er</sup> germinal, que l'on donne au théâtre de la République le drame de *Pinto*.

— L'administration du théâtre de la République & des Arts annonce qu'il n'y aura point de bal paré à ce théâtre.

— Un citoyen batave a écrit à Bonaparte pour le prier de faire joindre la statue de Ruyter aux 22 statues de héros qui doivent orner la grande galerie des Tuileries.

— La maison du citoyen Maugenest, membre du corps législatif, a été pillée le 16 de ce mois, vers 9 heures du soir, par 9 brigands, dans la commune de Viplaix, village des Fossés, département de l'Allier.

— Le citoyen Hertzog, un des premiers négocians de Bordeaux, & père de 11 enfans, s'est noyé le 14 de ce mois, à la suite d'une faillite qu'on ne peut, dit-on, attribuer qu'aux inévitables revers dont il a été accablé dans son commerce.

— La Russie est loin de songer à fournir à l'Angleterre 80 mille auxiliaires nouveaux, comme l'ont prétendu des feuilles allemandes. Il paroît au contraire certain que les armemens de Plymouth & de Jersey avoient pour objet

de reporter dans leur pays les Russes qui ont servi en Hollande. Déjà plusieurs voiles sont en mer pour la Baltique ; & le reste va suivre.

## DIPLOMATIE.

On parloit depuis long-tems d'un nouveau traité d'amitié & d'union entre la Suede & la Russie ; mais on n'en savoit pas encore les conditions. Il est aujourd'hui officiellement connu. Il a été conclu à Gatschina, le 29 octobre 1799, & ratifié par le roi de Suede, le 30 novembre, & par Paul I<sup>er</sup>. le 15 décembre.

Les plénipotentiaires étoient M. Court Stedingk, le comte de Rotopsin, Jean Christ Toll, & le comte de Panin.

Les traités de Dröthingholme & de Werele sont remis en vigueur.

Le nouveau traité porte que le but principal des deux puissances est de s'assurer réciproquement une possession tranquille & imperturbable de leurs états respectifs ; & qu'en conséquence elles se garantissent tous leurs pays, états & provinces en Europe, tels qu'elles les possèdent actuellement.

En cas d'attaque contre l'une des deux puissances, l'autre fournira, au plutôt, le nombre de troupes convenu : la Suede, 8 mille fantassins & deux mille cavaliers ou dragons, 6 vaisseaux de ligne & 2 frégates ; la Russie, 12 mille fantassins & 4 mille cavaliers ou dragons ; 9 vaisseaux de ligne & 3 frégates.

Ces troupes seront soldées par la partie requise ; mais la requérante leur fournira les rations ordinaires, fourrages & quartiers.

Les troupes auxiliaires auront leurs propres prêtres, & seront jugées par leurs officiers, suivant les loix de leur pays.

Si ces secours ne suffisent pas, ils pourront être augmentés d'un commun accord.

Chaque partie sera libre, en tems de guerre, de tirer des états de l'autre tous les matériaux & articles nécessaires à la guerre, aux prix courans de l'endroit où l'achat en aura lieu.

L'une des deux puissances ne pourra conclure ni trêve ni paix séparée, sans le consentement de l'autre.

Un traité de commerce sera incessamment conclu entre les deux cours. En attendant, leurs sujets jouiront dans les deux états de tous les avantages dont jouissent les nations les plus favorisées.

Jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement pour les frontières respectives, les choses resteront sur le même pied où elles étoient à la paix de Werele.

Cette alliance durera pendant huit ans, sauf à la renouveler alors.

Le roi de Suede pourra faire acheter annuellement, dans les ports du golphe de Finlande & de la mer Baltique, 50 mille tchewerts de bled, pourvu que ce soit pour ses propres états.

## VARIÉTÉS.

Si les individus qui vivent de leur travail savoient dans leurs jours de sauté & de force économiser pour les tems où les maladies & la vieillesse ne leur permettent plus de travailler, la classe des vieillards réduits à la charité publique ou particulière, ne seroit pas aussi nombreuse, & ceux qui s'en préserveroient seroient indépendans & plus heureux ; mais jusqu'ici, aucun moyen n'étoit offert en France ; la banque nationale vient d'en présenter un, en mettant au nombre de ses opérations celle d'établir une caisse d'épargnes pour recevoir jusqu'à des mises de 50 francs, & pour en donner intérêt. Honorons ce premier acte d'une association naissante, qui

offre, dans la capitale, un attrait & une sûreté à l'économie, qu'il est d'un si grand intérêt public d'encourager ; & espérons qu'il lui sera donné bientôt une étendue encore plus grande, dans la classe des citoyens que le défaut de prévoyance réduit souvent à la mendicité. Une millième partie ne peut pas à-la-fois économiser une somme de 50 francs. A combien d'accidens & de tentations n'est pas exposé, avant de compléter cette somme, celui qui ne peut la composer que d'économies décadaires de quelques centimes ? L'utilité de cette caisse d'épargne sera donc nulle pour cette classe la plus nombreuse, & elle seroit infinie, si la banque recevoit aux mêmes conditions, des sommes de 5 à 6 francs. Quelques commis de plus rendroient ce service simple & facile, & cette caisse de prévoyance seroit alors un bienfait national.

Il existe à Hambourg une caisse pareille, & quoiqu'elle ne reçoive pas de mise au-dessous de 25 francs de notre monnoie, qu'elle ne donne que deux & demi pour cent d'intérêt, & qu'elle prélève pour ses frais un demi pour cent de la somme au moment de la mise, la confiance en sa sûreté est telle, que fondée en 1779, elle avoit en caisse, en 1781, 96,000 liv., en 1789, 288,000 liv., en 1797, 5145,500 liv., & qu'elle a aujourd'hui au-delà de 3,500 000 liv. Il en résulte que cette caisse, concourant avec les autres établissemens sages & bienfaisans de Hambourg, a diminué considérablement le nombre des pauvres de cette ville. Ce moyen est un de ceux par lesquels la prévoyance peut être excitée dans un grand état, & la misère attaquée dans une de ses plus fortes racines ; & il n'est pas le seul.

## Au rédacteur du Publiciste.

Vous avez inséré dans votre feuille du 1<sup>er</sup> ventôse, un article communiqué, dans lequel en faisant un juste éloge du cit. Portal, on parle entr'autres d'une Instruction sur les noyés, à qui un grand nombre d'entr'eux, soit en France, soit à l'étranger, doivent leur rappel à la vie.

Ma délicatesse & mon estime pour ce citoyen ne me permirent pas de vous adresser alors mes observations ; mais permettez qu'aujourd'hui je réclame par la voie de votre journal, pour feu Pia, mon mari, un tribut vraiment exclusif de reconnaissance & d'hommages, pour l'institution en France des secours en faveur des noyés.

J'en appelle au citoyen Portal lui-même. En publiant une Instruction sur les noyés, il n'a pas prétendu, sans doute, rivaliser avec mon mari, qui, à des Instructions & au volume qu'il publioit annuellement des succès obtenus en Europe sur les noyés, joignoit le mérite d'avoir été le fondateur de l'établissement qui a subsisté à Paris depuis 1772 jusqu'en 1790, & qu'il a entreteuu à ses propres dépens pendant les deux premières années de la révolution.

Sur le nombre de 894 noyés dans cet intervalle, 762 ont été rappelés à la vie. Ce sont ces succès qui étoient la récompense de son zèle & de son désintéressement ; ce sont eux qui ont multiplié de pareilles institutions en France & chez l'étranger.

Tant de droits à la reconnaissance de l'humanité, sont une portion intéressante de l'héritage que mon mari laisse à sa famille, & je la réclame à titre de la veuve de ce citoyen respectable.

Signé, veuve PIA.

## CONSULAT.

## Arrêté du 22 ventôse.

Les consuls de la république, le conseil d'état entendu, vu l'arrêté du 15 nivôse dernier, qui admet comme numéraire les billets du syndicat & les effets délivrés aux délégataires sur les contributions & autres produits arriérés des années 5, 6 & 7, en paiement du prix total des domaines ruraux à vendre ;

Considérant que ledit arrêté ne fixe pas le délai dans lequel les acquéreurs qui se libéreront avec lesdits effets, en feront la remise au trésor public, & qu'il est nécessaire de réparer cette omission, arrêtent :

Art. I<sup>er</sup>. Les acquéreurs de domaines ruraux qui voudront acquitter tout ou partie du prix de leur acquisition avec les effets mentionnés en l'arrêté du 15 nivôse dernier, seront tenus d'en effectuer la remise au trésor public, dans les trois mois qui suivront leur adjudication.

II. Ceux d'entr'eux qui auront une fois souscrit des obligations, ne pourront les acquitter qu'en numéraire effectif.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

## Extrait de l'Instruction sur l'arrêté des consuls, du 17 ventôse, relatif à l'armée de réserve.

Arrivés à Dijon, les volontaires seront organisés ; & le premier consul nommera officiers ceux qui, par leurs talens, en seront susceptibles.

Ces citoyens seront libres de rentrer dans leurs foyers, lorsque le premier consul quittera l'armée. Ils ne pourront, en aucun cas, ni sous aucun prétexte, être incorporés dans les cadres de l'armée. L'organisation provisoire & définitive est confiée au général Mathieu Dumas, qui fera les proclamations, instructions & enfin toutes les dispositions nécessaires, & avec lequel les préfets & généraux établiront leur correspondance pour ce qui aura rapport à ces compagnies de volontaires.

La subsistance sera fournie à tous; & la solde à ceux qui seront dans le cas de la réclamer.

Les citoyens marchant volontairement avec le premier consul, qui voudront se monter & s'équiper, seront admis à former un escadron de volontaire à cheval; ils se fourniront en conséquence un cheval harnaché à la hussarde, un sabre, & les effets d'habillemens suivans :

Pelisse à bordure noire & dolman jaune, à boutons d'argent.

Gilet & culotte à la hongroise, bleu céleste.

Sabrelache, fond bleu céleste, brodé d'argent avec franges & torsannes.

Surtout jaune, collet & parement jaune céleste.

Manteau gris argentin, brandebourgs en argent.

Bottes rouges.

Les généraux divisionnaires constateront ou feront constater par un officier, en présence d'un commissaire des guerres, que l'équipement & les chevaux remplissent les conditions exigées.

Tous les volontaires qui voudront faire la campagne sous ces conditions, se présenteront au préfet ou sous-préfet de leur arrondissement, qui, après les avoir inscrits sur un registre *ad hoc*, les adressera au commissaire des guerres le plus voisin, qui leur délivrera une feuille de route pour se rendre isolément & directement à Dijon.

Dans les grandes villes où les citoyens qui se proposeront de suivre le premier consul pendant cette campagne, pourront former cinquante ou trente hommes au moins, ils s'organiseront provisoirement, & se nommeront un officier qui les conduira au quartier général à Dijon.

#### T R I B U N A T.

##### Séance du 25 ventôse.

Le sénat conservateur annonce par un message qu'il a, comme le corps législatif & le tribunal, émis un vœu pour qu'une guerre glorieuse nous assure bientôt une glorieuse paix.

Sur le rapport de Caillemer, le tribunal vote l'adoption du projet de loi relatif aux fonctions des officiers de police.

On discute le projet concernant les prises maritimes.

Le rapporteur, après avoir fait sentir les avantages de ce projet, a ajouté : il fut un tems où de puissans motifs auroient pu vous faire balancer, où vous auriez pu avec raison envisager la loi qui vous est présentée comme un nouveau moyen de trafic, où vous auriez craint de voir les neutres & les armateurs mettre les décisions de l'admini-

nistration à l'enchère; mais ce tems est passé. La probité n'est pas aujourd'hui, si je puis m'exprimer ainsi, une vertu intempestive. Le gouvernement en sent le prix plus que personne, parce qu'il sait que sans probité il ne peut exister. Il aura soin qu'elle préside à l'adjudication des prises maritimes. Il saura concilier dans les réglemens sur la course, dans leur application, les intérêts de la nation & les intérêts particuliers, & parviendra, en inspirant une juste confiance à notre commerce & au commerce étranger, à tirer la France de cet état de langueur & de souffrance où elle est plongée.

En conséquence, votre commission vous propose, à l'unanimité, de voter l'adoption de ce projet de loi.

Après quelques débats, l'adoption du projet est voté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet sur le rachat des rentes.

Curée s'étonne qu'on n'ait pas distrait les rentes seigneuriales & féodales.

Garry pense que le projet comprend & doit comprendre toutes les rentes dues pour concession de fonds.

Un membre pense que ce dissentiment devra sur-tout occuper le tribunal dans la suite de la discussion. Elle continuera demain.

#### C O R P S L É G I S L A T I F.

##### Séance du 25 ventôse.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux contributions de l'an 9.

Crassous, orateur du tribunal, fait un résumé des opinions qui y ont été émises sur le projet, & émet son vœu pour l'adoption.

Le corps législatif va aux voix. Sur 267 votans, 248 votent pour le projet & 19 contre; en conséquence, il est adopté.

On procède au premier scrutin préparatoire pour l'élection d'un candidat à présenter au sénat conservateur. Les voix se partagent entre un grand nombre de noms.

##### Bourse du 25 ventôse.

Rente prov., 13 fr. 13 c. — Tiers consol., 21 fr. 75 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 55 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , . . — Bons  $\frac{1}{2}$ , 0 fr — Bons d'arrérage, 89 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 77 fr. 13 c.

*Œuvres choisies des plus célèbres auteurs dramatiques anglais, tant anciens que modernes, ou traduction de leurs meilleures tragédies, comédies, divertissemens, &c. ; 11 vol. in-8° d'environ 300 pages chacun. Prix, 24 fr. pour Paris, & 30 fr. franc de port. A Paris, chez Mongie, libraire, palais Egalité, galerie de bois, n°. 224.*

*Les Soirées de l'Hermitage, contes traduits de l'anglais pour l'instruction & l'amusement de la jeunesse; 2 volumes in-12. Prix 3 fr., & 4 fr. franc de port. A Geneve, chez J. J. Paschoud, libraire; & à Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, hôtel de Cluny.*

*Table alphabétique des matières contenues dans le Recueil des Loix et Arrêtés du directoire, distribués aux Souscripteurs du Publiciste pendant l'an VII, contenant l'indication des Loix numérotées 1991 à 3303 inclusivement. Deux feuilles in-4°, petit-texte à deux colonnes. Prix, 60 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Publiciste, rue des Moineaux, n°. 425.*

*Nota. Cette table peut servir indifféremment à toutes les collections de Loix de l'an VII, complète ou non, pourvu qu'elles aient été imprimées avec le numéro de chaque Loi.*